

## Décision DG n°2021-328 du 27/10/2021 - Nomination à l'ANSM (CAMARA Anne-Laure)

**La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 20 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est ajouté un neuvième tiret ainsi rédigé :

« - Madame CAMARA (Anne-Laure) est nommée cheffe de l'équipe qualité et pilotage ; »

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 2 novembre 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 octobre 2021

Christelle RATIGNIER CARBONNEIL  
Directrice générale